



<http://pagesperso-orange.fr/cremps>

**Compte-Rendu  
Conseil Municipal**

Pages 2 à 16

**Vie du village**

Pages 17 à 20

**Informations  
paroissiales**

Page 21

**Urbanisme –  
Listes électorales**

Page 22

**Mots croisés**

Page 23

**Comité des Fêtes**

Page 24

Le Petit Echo de  
Cremps

Tél. 05 65 24 74 27  
[cremps@wanadoo.fr](mailto:cremps@wanadoo.fr)

**Chers concitoyens,**

Au seuil de cette nouvelle année permettez-moi, au nom du conseil municipal, de vous souhaiter une Bonne et Heureuse Année et de vous présenter tous nos vœux de bonheur, d'espoir, de santé et de fraternité.

A cet instant, j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui vivent des moments difficiles, je leur témoigne toute mon amitié ainsi qu'aux familles frappées par le deuil.

Toutes mes félicitations aux parents qui ont eu la joie d'une naissance au sein de leur foyer. J'exprime tous mes souhaits de bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de s'installer à Cremps et leur souhaite une bonne adaptation parmi nous.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui œuvrent avec dévouement à l'organisation de diverses manifestations. Ces moments de rencontres, d'échanges sont importants pour la vie du village.

Ce bulletin municipal semestriel est l'occasion pour nous de vous dresser un bref bilan des réalisations, actions et événements écoulés. Il sera cette année forcément « modeste » dans la mesure où nous avons pris très récemment nos fonctions.

Nous sommes dans un contexte budgétaire contraint. La prise de conscience budgétaire des collectivités territoriales nous impose une gestion rigoureuse de nos dépenses. Avec les dotations de l'Etat en diminution, les années à venir seront difficiles financièrement pour notre collectivité.

Dans ce paysage d'incertitude, nous devons être attentifs. La municipalité souhaite tout de même maintenir les investissements initialement prévus mais avec un budget revu à la baisse.

Courant janvier 2015, les travaux d'extension de la cuisine et la création de la salle intergénérationnelle verront le jour. Afin de réduire le montant des travaux prévus, la Commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal en accord avec le maître d'œuvre, ont souhaité apporter par le biais d'avenant des suppressions de prestations sur certains lots soit une économie réalisée d'environ 25%.

Les réformes territoriales : la nouvelle carte territoriale est adoptée. Passant de 22 à 13 régions : Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont fusionné. Un projet de loi vise à renforcer les intercommunalités. Ces dernières devront être plus grandes. Les compétences des communes pourraient être transférées vers les intercommunalités pour harmoniser et mutualiser davantage ; quant à l'avenir du Conseil général, il sera maintenu avec des compétences clarifiées. Toutefois, ces réformes en cours laissent planer quelques doutes.

Pour terminer mon propos, toute l'équipe municipale, en collaboration avec le Comité des Fêtes, vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux, suivie d'un repas convivial, le dimanche 18 janvier à 12h à la salle des fêtes.

**Bonnes fêtes et Bonne et Heureuse Année.**

**Nathalie RICARD, Maire de Cremps.**

## Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 17 juillet 2014

**Présents** : Mmes, MM. Nathalie RICARD, Catherine LACAZE, Christophe DARIO, André GILES, Jérôme POUZERGUES, Evelyne CONQUET, Claude CONQUET, Olivier VIALETTE.

**Excusés** : Joseline COURNEDE ; Patrick TOULET ; Michel MAROT

**Secrétaire de séance** : Claude CONQUET

### Ordre du jour

Le compte-rendu du précédent conseil du 18 juin 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

**Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales** : 3 592 €uros sont alloués à la commune de CREMPS. Le Conseil municipal décide de garder ces fonds sur la commune à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer cette décision.

**Projet de construction d'une maison en bois au Mas de Not** : Une demande d'information a été adressée à la Mairie pour un projet de maison en bois avec toit plat bac acier. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sous réserve que la maison soit pourvue d'un toit traditionnel (tuiles) à 2 ou 4 pentes (par respect des maisons environnantes). Madame le Maire sollicite un rendez-vous avec la personne pour lui faire part de cette décision.

**Etude des devis équipements vestimentaires employé communal** : La Mairie dispose de 3 devis comprenant 4 articles (combinaison, chaussures, veste et pantalon) qui sont les suivants : 177,25 €uros chez GammVert Limogne, 189,68 €uros à la SOTEX à Cahors et 197,66 €uros chez CCL à Cahors. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour valider le devis de GammVert soit un montant de 177,25 €uros.

**Point sur le schéma de signalisation des professionnels** : 4 demandes représentant 12 panneaux ont été effectuées sur la commune : 3 pour Conserves FABIE, 2 pour les gîtes Sembelou, 3 pour les chambres d'hôtes Liberté et 4 pour la scierie Castelnau. Le coût représente 1 200 €uros pour les professionnels (soit 100 € le panneau) et 2 000 €uros pour la commune.

**Signalisation du défibrillateur** : Pose de flèches vertes pour signalisation et positionnement du défibrillateur. L'agent communal les posera. Les emplacements retenus sont : Dans le bourg au niveau du panneau de la Communauté de communes, marronnier situé sur la place, et aux entrées du village : route de Cahors et route de Lalbenque.

**Subvention de la réserve parlementaire** : 8 000 €uros ont été accordés pour la salle intergénérationnelle et la salle socioculturelle.

**Point Quercy Energies dans le cadre du dispositif Conseil en Energie Partagé (CEP)** : Quercy Energies a remis 2 rapports :

Premier diagnostic sur les performances énergétiques de la salle-socioculturelle actuelle. Ce rapport sera étudié lors d'une prochaine réunion.

Le second sur le renouvellement des radiateurs électriques salle du conseil Municipal : Prévoir l'achat de 2 radiateurs radiants avec thermostat (chauffe rapide).

**Désignation responsables des bâtiments communaux (Eglise, logements locatifs, Salle-socioculturelle, Mairie) :** Cathy LACAZE et Christophe DARIO se sont portés volontaires, sous la responsabilité de Nathalie RICARD.

**Désignation de 4 délégués aux commissions thématiques du Parc naturel régional des Causses du Quercy :** commission Environnement et Energie ; Commission Economie ; Commission Vie des territoires ; Commission Aménagement et Urbanisme : Joseline COURNEDE sera à la Vie des territoires, Claude CONQUET à l'Economie et Michel MAROT à l'Aménagement et l'Urbanisme.

**Programmation des <Veillées du Parc Naturel régional des Causses du Quercy : 4 thèmes :** La Laine du Causse, une richesse retrouvée ; Les lacs des causses du Quercy ; Cuisiner des produits locaux ; les objets contemporains dans le paysage : La commune de Cremps fera acte de candidature pour Les lacs des Causses du Quercy.

**Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état:** Motion approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Une délibération sera prise.

**Centre Hospitalier Jean Coulon (Gourdon) : Arrêt au 31/12/2014 de la coordination du marché département des extincteurs et matériels de lutte contre l'incendie :** La décision a été prise par le Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes pour lancer l'appel d'offre.

**Elaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) :** Ce travail sera réalisé à la rentrée après avoir demandé conseils et aide auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque.

**Le Parc Naturel régional des Causses du Quercy sollicite la commune de Cremps pour la participation au <Jour de la Nuit> le samedi 30 septembre :** Le conseil municipal donne son accord pour participer à partir de 22h.

### Questions diverses

**Redevance des Ordures Ménagères :** Richard DURIEUX souhaite que son habitation soit classée en résidence secondaire : Le Conseil Municipal donne son accord pour 2015.

Ouverture de l'église : Actuellement l'église est ouverte le dimanche. Christiane DARIO se propose, bénévolement, d'ouvrir l'église tous les jours. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ouverture quotidienne et toute l'année de 10h à 17h (suivant les disponibilités de Christiane DARIO). Merci à toutes les personnes bénévoles qui assurent l'entretien, l'ouverture et le fleurissement de l'église (Monique, Jeannette, Christiane, Anne-Marie et Michel) ainsi que le Groupement Paroissial.

Ecole publique de Lalbenque : Prévission effectifs rentrée 2014-2015 : Maternelle : 96 enfants (y compris les 2 ans) ; Elémentaires : 175 élèves ont été recensés sur 7 classes.

MARPA Lalbenque et Montdoumerc : Rapports financiers 2013 :

Montdoumerc : - 47 482 € ; Lalbenque : - 43 466 €. La situation est critique. Prévisions budgétaires 2014 : hausse des tarifs de 10% pour 2014 (sauf pour le portage de repas) ; majoration des charges mutualisées mensuelles à 15 €. Loyers, hausse légale de l'IRL soit 0.69 %. Le Budget 2014 pour la MARPA de Lalbenque est présenté en équilibre et celui de Montdoumerc est présenté excédentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 12 Août 2014**

**Présents** : Mmes, MM. Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Evelyne CONQUET, André GILES, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

**Excusés** : MM. Michel MAROT, Patrick TOULET, Christophe DARIO.

**Absent** : Claude CONQUET.

**Secrétaire de séance** : Joseline COURNEDE.

#### **Ordre du jour**

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

**Décision par délégation** : Suite à l'augmentation de l'indice de 0,60% le loyer de Mme DARS Magali logement n° 2 à l'étage de l'ancienne école passe de 347,22 € à 349,30 € à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, et celui de Mme Dagonne Stéphanie logement n° 1 rez-de-chaussée de l'ancienne école, de 441,78 € à 444,43 €

**Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA)**

**Adhésion au nouveau syndicat de communes - Désignation des représentants au sein du Comité syndical** : il est demandé aux communes membres du SIPA de délibérer : modification des statuts afin qu'il devienne un syndicat à la carte exerçant les compétences suivantes : Compétence « fourrière » : la capture et la mise en fourrière des chiens errants ainsi que des chats ; Compétence « gestion de l'équipement » : la gestion technique et administrative des équipements de la fourrière animale existants et futurs ; Le Grand Cahors prendra en charge, la compétence relative à la « **construction, aménagement et/ou extension de la fourrière animale** », pour ses communes non membres de la Communauté d'agglomération versant pour ce faire au syndicat une cotisation annuelle.

De désigner M. Jérôme Pouzergues en qualité de délégué titulaire et Mme Cathy Lacaze en qualité de délégué suppléant au sein du nouveau Comité syndical ;  
Les statuts et la délibération sont adoptés à l'unanimité.

**Négociation Lots et Marchés pour l'extension de la salle et la création d'une salle intergénérationnelle** : Les 12 lots ont reçu offres, les devis des entreprises sont à l'étude.

**Vente mobilier bureaux écoliers** : Une délibération a été prise et adoptée pour la vente des bureaux à 10 € pièce.

**Vente lot de pierres** : Estimation du lot de pierres en cours.

**Iffernet** : Le Syndicat de l'Iffernet a sollicité la Mairie pour faire un point sur les abonnés de la commune. Le listing a été vérifié et envoyé pour que l'entreprise VEOLIA puisse mettre à jour toutes les données.

### Questions diverses

L'OGEC de Limogne demande une participation de 34€65 pour la cantine, le conseil municipal fait objection à cette demande, sachant qu'une subvention de 450€ lui a été accordée.

La mairie de Lalbenque nous fait savoir que pour la rentrée 2014-2015 à l'Ecole Publique, la participation de la commune sera de 1128€ pour un élève de Maternelle et de 522€ pour un élève du primaire, soit une augmentation par rapport à la rentrée (2013-2014) de 128€ pour un Maternelle et de 102€ pour un Primaire.

La gendarmerie de Lalbenque, nous demande d'établir une liste du patrimoine (croix), et mobilier religieux présents dans les églises. Les objets doivent être photographiés sur fond neutre et accompagnés d'un test centimétrique. Cette démarche sera utile pour la mise en ligne des photographies des objets en cas de vol. Pour cela, le conseil municipal a décidé de faire appel à Anne-Marie ROQUES qui a déjà beaucoup travaillé sur tout le patrimoine de la commune.

Les travaux de rénovation du Puits du Combal sont terminés. Le conseil municipal va étudier la mise en protection du lieu.

Autre information, le service CIAT a été contacté, ce dernier se rendra à Cremps le Mardi 19 août à 9 h pour un audit du chauffage existant de la salle.

Le déblayage du préau de l'école est programmé pour le jeudi 28 août après-midi.

La Communauté de Communes de Lalbenque propose un deuxième passage fauchage débroussaillage : Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette tranche à une date ultérieure.

La descente de Pech-Petit est en mauvaise état, une réflexion sera menée pour revoir la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 17 septembre 2014

**Présents** : Mmes, MM. Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, Christophe DARIO, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 12 août 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

**Délibération : Modification des statuts de la Communauté de Communes du pays de Lalbenque.**

Suite à un courrier de Monsieur le Préfet concernant la compétence du SDIS, la Communauté de Communes a modifié ses statuts. La compétence SDIS revient dorénavant aux communes et plus à l'intercommunalité. De ce fait la modification des statuts se résume à la suppression de l'article sur la compétence SDIS.

Après en avoir délibéré, les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

**Délibération : Membres de la Commission communale des impôts.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la liste des 24 membres proposés :

Monsieur POUZERGUES Jérôme - Mas de Not 46230 CREMPS

Madame CASTELNAU Laurence - Beuzac 46230 CREMPS

Monsieur BACH Michel - Mas de la Tigne 46230 CREMPS

Madame CONQUET Evelyne - Poux Blanc 46230 CREMPS

Monsieur FRAYSSINET Michel - Les Bories 46230 CREMPS

Madame LACAZE Catherine - Les Fournets 46230 CREMPS

Monsieur TALOU Serge - Le Bourg 46090 AUJOLS

Monsieur MAROT Michel - Biargues 46230 CREMPS

Monsieur MALGOIRE Norbert - Poux Blanc 46230 CREMPS

Monsieur BAREL Yves - Pouzergues 46230 CREMPS

Monsieur BONNAC Claude - Mas de Vinel 46230 CREMPS

Madame BOURRIERES Jeanine - Mas de Soulié 46230 CREMPS

Madame SENNAC Monique - Mas de Batié 46230 CREMPS

Monsieur FABIE Jean - Mas d'Albenque 46230 CREMPS

Monsieur FOURES Jean Pierre - Minihot 46230 CREMPS

Monsieur PAUTIS Guy - Mas de Gouzou 46230 CREMPS

Monsieur TRABATTONI René - Les Pouzeraques 46230 CREMPS

Monsieur GILES André - Mas de Gouzou 46230 CREMPS

Madame ROQUES Anne-Marie - Sembelou 46230 CREMPS

Monsieur FAURIE Jean-Marie - L'Escalier 46230 LABURGADE

Madame DURIEUX Annie - Mas de Batié 46230 CREMPS

Madame LEBLANC Maud - Mas de Soulié 46230 CREMPS

Monsieur DELMAS Philippe - Mas de Batié 46230 CREMPS

Monsieur BRUGIDOU René - Mas de Not 46230 CREMPS

Pour information, ont été retenus par le centre des Impôts de Cahors, comme **membres titulaires** :

Monsieur POUZERGUES Jérôme - Mas de Not 46230 CREMPS

Madame CONQUET Evelyne - Poux Blanc 46230 CREMPS

Madame LACAZE Catherine - Les Fournets 46230 CREMPS

Monsieur TALOU Serge - Le Bourg 46090 AUJOLS

Monsieur BAREL Yves - Pouzergues 46230 CREMPS

Madame BOURRIERES Jeanine - Mas de Soulié 46230 CREMPS

Ont été retenus par le centre des Impôts de Cahors, comme **membres suppléants** :

Madame SENNAC Monique - Mas de Batié 46230 CREMPS

Monsieur FOURES Jean Pierre - Minihot 46230 CREMPS

Madame ROQUES Anne-Marie - Sembelou 46230 CREMPS

Monsieur FAURIE Jean-Marie - L'Escalier 46230 LABURGADE

Madame DURIEUX Annie - Mas de Batié 46230 CREMPS

Monsieur DELMAS Philippe - Mas de Batié 46230 CREMPS

#### **Délibération : Indemnité du personnel.**

Le Secrétaire de Mairie a été promu au 6ème échelon de rédacteur. De ce fait, il peut prétendre à l'IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires). Cette prime mensuelle est encadrée règlementairement ; un coefficient y est adjoint. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer cette indemnité avec le coefficient 3. Cela correspond à une prime mensuelle brute de 73,55€ (73,55-13,44 (IAT) = 60,11€ d'augmentation). Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> octobre 2014.

#### **Chauffage salle des fêtes.**

Pour rappel, le chauffage ne donne pas satisfaction depuis le début de son fonctionnement. Un audit a été demandé à la société CIAT de Toulouse qui a fabriqué le matériel. Le rapport de cet audit fait état d'une mauvaise installation (certaines pièces étant montées en sens inverse). Une rencontre avec l'entreprise qui a installé ce matériel a eu lieu le lundi 15 septembre. Le Conseil Municipal est en attente d'une réponse et espère qu'une solution amiable sera trouvée.

#### **Projets Extension Cuisine de la Salle des fêtes et Création d'une Salle Intergénérationnelle.**

La Commission Communale des appels d'offres n'est pas en mesure de donner un avis définitif. L'attribution des lots est reportée à la prochaine séance.

#### **Demande de participation au financement d'un séjour « Classe de neige »**

L'école primaire de Lalbenque a transmis un projet financier. Une participation est demandée aux parents, à l'association des parents d'élèves et aux municipalités dont des enfants fréquentant l'établissement. Ce projet prévoit pour les mairies une participation de 92€ par enfant. Pour Cremps, 20 élèves de la Commune fréquentent l'école. Cela représente une subvention de 1 840 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer ce montant sur l'exercice 2014. Pour cela, le Conseil Municipal décide de procéder à un virement de crédits de ce montant du Compte 61523 au Compte 6574.

### **Refonte des listes électorales.**

La Préfecture du Lot a reconduit Michel FRAYSSINET dans ses fonctions de délégué de l'Administration au sein de la Commission chargée de la révision et de la refonte des listes électorales.

### **Visite des logements locatifs.**

Afin d'établir l'état de ces logements une délégation communale visitera le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014 les 6 logements dont la mairie est propriétaire.

Participeront à cette visite : Mme le Maire, Christophe DARIO, Evelyne CONQUET, Claude CONQUET, et Catherine LACAZE.

**Puits du Combal.** Les travaux sont terminés. Une pierre reste à consolider. Il conviendra aussi de vérifier si les eaux de pluie s'évacuent bien dans le puits. Enfin, une protection est à prévoir afin de sécuriser les lieux. Des devis à trois artisans seront demandés.

**Lac des Pouzeraques.** Les travaux vont débuter fin octobre.

**Evolution de la Communauté de Communes.** Mme le Maire informe l'assemblée de la création d'un PETR (Pôle d'Equilibres Territoriaux et Ruraux). Cette nouvelle entité aura pour but principal de centraliser les projets. Sans elle, il sera impossible d'obtenir les subventions régionales et européennes. Le Parc devrait jouer un rôle important. Cette création doit voir le jour d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et couvrir un territoire doté de 45 000 habitants au moins.

**Congrès départemental des maires et Elus du Lot.** Il se tiendra à Figeac le dimanche 5 octobre. Les élus qui souhaitent y participer doivent s'inscrire rapidement.

### **Questions diverses**

Patrimoine Mobilier de l'Eglise. Suite à la demande de la gendarmerie de Lalbenque, un recensement minutieux a été réalisé. Un CD a été envoyé à la gendarmerie et un autre a été gardé en archives à la mairie.

Elagage des lignes HTA. ERDF a missionné une entreprise pour élaguer les lignes à moyenne tension. Durée des travaux : 3 mois environ (de Septembre à Décembre 2014).

Installations GAZ. La SOCOTEC est venue vérifier les installations. Cinq observations mineures ont été relevées. Ces petites imperfections seront corrigées.

Veillées du Parc. La candidature de Cremps n'a pas été retenue.

Demande concession. Un courrier est arrivé en mairie pour demander une concession dans le cimetière. Le nombre de places disponibles étant très limité, un point sera réalisé avant d'apporter une réponse.

Travaux de l'Iffernet. Le changement de la conduite d'eau avance à peu près normalement, malgré quelques pannes de matériel.

A 23h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 2 octobre 2014

**Présents** : Mmes, MM. Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Christophe DARIO, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

**Excusé** : Claude CONQUET

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 17 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

### Projets Extension Cuisine de la Salle des fêtes et Création d'une Salle Intergénérationnelle.

#### Attribution des lots.

Après présentation de l'appel d'offres par la Commission Communale d'Appel d'Offres, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution suivante des lots :

- Lot N°1 : Terrassement - VRD - Espaces verts.  
Entreprise retenue : CMCTP46 - Montant des travaux : 27 376,23 € H.T
- Lot N°2 : Démolition - Gros Œuvre - Fondations Spéciales  
Entreprise retenue : FOISSAC - Montant des travaux : 68 687,80 € H.T
- Lot N°3 : Ravalement Façades  
Entreprise retenue : ARB FACADES - Montant des travaux : 5 178,00 € H.T
- Lot N° 4 : Charpente Bois- Bardages  
Entreprise retenue : ISSALY - Montant des travaux : 23 165,40 € H.T
- Lot N° 5 : Couverture - Zinguerie  
Entreprise retenue : ISSALY - Montant des travaux : 15 140,70 € H.T
- Lot N° 6 : Menuiseries Extérieures ALU - Occultations  
Entreprise retenue : TRIVIS - Montant des travaux : 17 956,00 € H.T
- Lot N° 7 : Menuiseries Intérieures Bois  
Entreprise retenue : SOPREM - Montant des travaux : 4 857,60 € H.T
- Lot N° 8 : Plâtrerie - faux plafonds - Flocage  
Entreprise retenue : VALERY - Montant des travaux : 23 249,04 € H.T
- Lot N° 9 : Chauffage - Plomberie - Sanitaire - C.V.C  
Entreprise retenue : GCM MISPOUILLE - Montant des travaux : 60 668,00 € H.T
- Lot N°10 : Electricité - Alarmes  
Entreprise retenue : EIFFAGE - Montant des travaux : 23 729,80 € H.T
- Lot N° 11 : Revêtements Sols - Faïences  
Entreprise retenue : JOFRE - Montant des travaux : 15 183,00 € H.T
- Lot N°12 : Peintures  
Entreprise retenue : GASTON - Montant des travaux : 6 804,00 € H.T

Montant total des travaux : 291 995,57 € H.T

#### Questions diverses

Chauffage existant à la salle des fêtes. La visite sur place de l'entreprise FAUCHE, installatrice, laisse augurer d'une issue à l'amiable de ce dysfonctionnement.

Défense incendie. Les travaux de renforcement de la conduite d'eau du Mas de Not au bourg se poursuivent. La mise en place de bouches à incendie a été évoquée lors de la dernière réunion de chantier. Le poteau à incendie situé au Mas de Not va être déplacé et mis en place dans le bourg, au niveau du lac. L'entreprise DUBREUILH effectuera ces travaux (de dépose et de pose) gracieusement. Au Mas de Not, le poteau incendie sera remplacé par une bouche au ras du sol. Coût de la bouche : 1 065 € HT.

Au carrefour d'Esclauzels l'entreprise DUBREUILH a prévu la mise en place d'une bouche ras-du-sol. Après avis du SDIS, du syndicat de l'Iffernet en la personne de son président M. Bernard LAFON, il s'avère judicieux de procéder à son installation immédiate, afin d'éviter une dépense supérieure avec des travaux ultérieurs. Plusieurs solutions ont été évoquées. M. Bernard LAFON a proposé de faire l'avance des travaux, la commune remboursant sur 2 ou 3 ans à partir de 2015.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à l'installation immédiate, et a choisi l'emplacement devant le mur pour un coût de 1 319,40 € HT à la charge de la commune, Véolia et l'Iffernet prenant à leur charge des travaux pour 370,00 € H.T. Le coût total de ces deux installations (Mas de Not et carrefour Esclauzels) s'élèvera à 2 384,40 € HT. La commune s'engage à rembourser cette somme au Syndicat de l'Iffernet. Une convention sera signée entre les deux parties.

Visite des appartements de la commune. Quatre appartements sur les six ont été visités dernièrement. Les deux restants le seront très prochainement. Les 4 visités ont permis de constater qu'ils sont en bon état général. Certains travaux sont à prévoir (peinture et réparations diverses...).

Commission des ordures ménagères. Le prochain conseil communautaire doit se pencher sur la redevance des ordures ménagères. Le projet consiste à transformer cette redevance en taxe qui sera perçue en même temps que la taxe foncière. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mandater les représentants au Conseil Communautaire, pour voter en faveur du maintien de la redevance, telle qu'elle est calculée actuellement.

Ecole d'Arcambal - Frais de scolarité. Une rencontre avec le maire d'Arcambal a permis d'échanger sur le montant de ces frais, en comparaison avec ceux qui sont demandés par la mairie de Lalbenque. Si Lalbenque demande une participation forfaitaire pour l'année scolaire à venir, la mairie d'Arcambal refacture aux municipalités voisines le coût réel du budget de fonctionnement par enfant scolarisé. Les investissements ne sont pas pris en compte. Le coût est plus élevé ; il s'explique par le fait que le nombre d'enfants est inférieur à celui de Lalbenque; le coût par élève est donc plus important.

Pour l'année 2013 - 2014, la participation de la mairie de Cremps s'élève à 2 592,87€ (1 enfant en élémentaire : 963,19€, 1 enfant en maternelle : 1629,68€).

A 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 5 novembre 2014

**Présents** : Mmes, MM. Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Christophe DARIO, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE

**Excusé** : Claude CONQUET,

**Absent** : Patrick TOULET

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

**Ordre du jour**

Le compte-rendu Conseil Municipal du 2 octobre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

### Décisions par délégation.

Concernant les changements de locataires des appartements de la commune.

- Première délégation : Monsieur L'INTRUISEUR a quitté son appartement le 10 octobre. L'état des lieux a été réalisé. Il a intégré un appartement plus grand au rez-de-chaussée le 11 du même mois. Montant du loyer : 444,43 €. Concernant la caution du même montant, le locataire ne sera redevable que de la différence entre celle-ci et celle de son précédent appartement (342,19 €), soit 102,24 €.
- Deuxième délégation: Monsieur MERCADIER Mickaël a intégré un appartement au 1<sup>er</sup> novembre. Montant du loyer: 343,80 €. Caution : même montant.
- Troisième délégation : Madame Stéphanie DAGORNE a quitté son appartement le 10/10. L'état des lieux a été réalisé. La caution de 441,78 € viendra solder une partie des loyers non perçus. Le solde définitif lui sera réclamé.

Les différents loyers de ces appartements nouvellement attribués seront révisés aux dates anniversaires d'installation en 2015.

### Virement de crédit.

Le Conseil Municipal donne son accord à Madame le Maire pour procéder à un virement de 100€ du compte 61523 (entretien et réparation voies et réseaux) sur la section investissement. Cette somme permettra de solder le programme voirie.

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Entretien et réparation voies et réseaux	61523	-100,00 €		
Installation matériel et outillage	2315	100,00 €		
Virement de la section de fonctionnement	023	100,00 €		
Virement de la section d'investissement			021	100,00 €

### **Délibération allocation de conseil et confection du budget du comptable du trésor.**

Le Comptable du Trésor ayant changé au mois de septembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour lui verser l'indemnité annuelle, au prorata du temps écoulé.

### **Renouvellement de la Taxe d'Aménagement.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'a pas souhaité l'augmentation de cette taxe, et a décidé, à l'unanimité de reconduire le taux de 1,3%.

### **Remboursement frais agent.**

L'agent communal, suite à des problèmes de santé a consulté la médecine du travail. L'employeur se doit de prendre en charge le montant de la consultation (23€) ainsi que les frais de déplacement (21,12€). La commune de Concots étant aussi employeur prendra en charge ces dépenses au prorata du nombre d'heures.

### **Participation au financement d'un séjour sportif et culturel.**

Le Collège Sainte Thérèse de Lalbenque a transmis une demande de participation pour ce séjour. Le Conseil Municipal ayant déjà accordé une participation pour l'Ecole Publique, décide d'accorder le même montant. Un élève de la Commune fréquentant cet établissement, la dépense s'élèvera à 92€.

### **Avenant à la Convention « Service Internet » avec le Centre Départemental de gestion de la Fonction Publique du Lot.**

Après lecture de cet avenant par Madame le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour signature. Cet avenant prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Demande concession au cimetière.**

Un courrier demandant la possibilité d'achat d'une nouvelle concession au cimetière de Cremps a été reçu à la Mairie. Compte-tenu du nombre très faible de concessions disponibles, compte-tenu que la famille est déjà propriétaire de 3 concessions, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande, afin de favoriser des résidents de la commune qui n'ont pas de concessions à ce jour. Une réponse sera envoyée à la famille.

### **Redevance ordures ménagères.**

Le Conseil Communautaire, lors de sa dernière réunion, a voté pour le maintien de mode de calcul actuel de la redevance. Elle continuera à être dissociée de la taxe foncière et fera l'objet d'un appel particulier.

La liste communale de cette redevance a été revue et mise à jour.

### **Devis débroussaillage/épareuse.**

Deux devis ont été reçus des entrepreneurs locaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté et retenu l'Entreprise Nicolas GILES. 7 voix pour, 2 abstentions.

### **Cérémonie du 11 novembre.**

Elle aura lieu à 11h30 au monument aux morts de la commune et sera suivie d'un apéritif.

### **Illuminations de Noël.**

Le Conseil Municipal décide de faire installer deux guirlandes dans le bourg. Compte-tenu du coût de location de ce matériel, il recherchera pour l'année prochaine la possibilité d'acquérir ce matériel, et réaliser ainsi des économies.

### **Préparation du bulletin municipal.**

Afin de pouvoir le distribuer avant Noël, il s'avère nécessaire que la mise en page soit terminée vers le 15 décembre.

### **Cérémonie des vœux.**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reconduire cette manifestation comme les années précédentes, à savoir un repas convivial à la salle des fêtes en collaboration avec le Comité des Fêtes. Une première date est envisagée: le 18 janvier 2015. Elle demandera confirmation.

### **Questions diverses.**

Le Football Club de Lalbenque Fontanes a sollicité la location de la salle des fêtes pour un week-end, et ce à titre gracieux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a donné son accord pour accepter cette demande de location, mais à titre onéreux. Il ne peut louer à titre gracieux, alors que dans le même temps, les associations de la commune rémunèrent l'utilisation de la salle.

Travaux de l'Iffernet au Mas de Not. Ils sont presque terminés. Madame le Maire souhaite mettre en avant le sérieux des entreprises qui ont effectué ces travaux. Elles ont tenu compte des souhaits des riverains. La réception de ce chantier doit avoir lieu prochainement.

A 23h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 16 décembre 2014

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, Christophe DARIO, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE

**Excusé** : André GILES

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 5 novembre 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

### Décisions par délégation.

Augmentation de loyers en fonction de l'indice de la consommation (0,47%) au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

- Première délégation : Appartement N°2 du Presbytère occupé par Mme Audrey SABY. Le loyer passera de 451,42€ à 453,54€.
- Deuxième délégation: Logement N°2 de l'ancienne école occupé par M. Magdelaine YANN. Le loyer passera de 477,82€ à 480,07€.

### Travaux extension cuisine et salle intergénérationnelle.

#### Validation d'avenants pour modifications de prestations des lots.

Dans un souci de maîtrise des dépenses de la Commune, la Commission d'appels d'offres réunie ce jour à 20h a décidé de proposer au Conseil Municipal les modifications de prestations suivantes :

#### Suppressions de prestations :

Extension salle des fêtes - Création d'une salle Inter Générationnelle -Attribution des lots					
Lots	Désignation	Entreprise Retenue	Montant Offres	Montant	Montants réels
			Négociées HT	Travaux supprimés	Retenus HT
1	Terrassement - VRD - Espaces Verts	CMCPT46	27 376,23	4 579,50	22 796,73
2	Démolition - Gros œuvre - Fondations	FOISSAC	68 687,80	700,00	67 987,80
4	Charpente Bois	ISSALY	23 165,40	9 922,00	13 243,40
5	Couverture - Zinguerie	ISSALY	15 140,70	3 438,50	11 702,20
8	Plâtrerie-Faux Plafonds-Flocage	VALERY	23 249,04	9 407,75	13 841,29
9	Chauffage-Plomberie-Sanitaire	GCM PISPOUILLE	60 668,00	36 935,59	23 732,41
10	Electricité - Alarmes	EIFFAGE	23 729,80	684,13	23 045,67

## Compte rendu des Conseils municipaux

### Rajout de Prestations :

Extension salle des fêtes - Création d'une salle Inter Générationnelle -Attribution des lots					
Lots	Désignation	Entreprise Retenue	Montant Offres	Montant	Montants réels
			Négociées HT	Rajout Travaux	Retenus HT
3	Ravalement de Façades	ARB FACADES	5 178,00	874,00	6 052,00

### Modification de Prestations :

Lot N° 6 : Menuiseries extérieures ALU - Entreprise retenue : TRIVIS

Montant Offre : 17 956€ - Montant Suppression : 8 880€ - Montant Rajout : 2 220€

Economie : 6 660€ - Montant réel retenu : 11 296€

### Montant global des travaux :

Extension salle des fêtes - Création d'une salle Inter Générationnelle			
Montant Offres	Montant	Montant	Montant Travaux
Négociées HT	Travaux Supprimés	Rajout Travaux	Réels retenus HT
291 995,57	74 547,47	3 094,00	220 542,10

Pour information, les lots 7,11 et 12 n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces propositions et en avoir délibéré, a voté ces avenants à l'unanimité, et autorise Madame le Maire à procéder à leur signature.

### **Désignation d'un Référent Environnement à la demande du SYDED.**

Evelyne CONQUET a été élue à l'unanimité.

**Travaux Eglise.** La toiture a été endommagée lors d'un orage le 19 septembre. Tous les devis n'étant pas encore reçus, l'étude est reportée au prochain Conseil.

**Devis Maintenance Extincteurs.** Après étude des différents devis, l'entreprise Le SENECHAL de Cremps a été retenue. Le devis de 337,56€ pour l'année 2015 évoluera en fonction du nombre de nouveaux extincteurs qu'il conviendra d'installer pour être aux normes.

**Compte rendu Commissions.** Les délégués communaux présents lors des dernières réunions ont présenté les travaux. (SIPA - PARC - SYDED - IFFERNET - FEDEL).

**Cérémonie des vœux.** Elle aura lieu le dimanche 18 janvier 2015, à partir de 12h.

### Questions diverses

**Chauffage de la salle des fêtes.** Un rendez-vous avec les entreprises Fauché et JPF est prévu le 24 décembre pour établir un devis afin de réparer l'installation existante.

**Assurance Dommages Ouvrage.** En vue de la réalisation des travaux cités précédemment, après diverses consultations, il apparaît que cette assurance n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. Un devis va être demandé à GROUPAMA ; une décision sera prise à réception du document.

**Financement des travaux.** Les subventions demandées seront obtenues en 2015. Des acomptes peuvent être demandés. Pour sa part, l'Etat a déjà versé un acompte.

**Motion pour la sauvegarde des écoles en milieu rural.** Après lecture, le Conseil Municipal a décidé de soutenir cette motion et autorise Madame le maire à la signer. Une délibération sera prise.

**Indemnité de Conseil.** La nouvelle perceptrice de Lalbenque, Mme KINDT, compte tenu de ses absences pour formation, ne demandera pas la perception de cette indemnité pour la fin de l'année 2014.

**Loi ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové).** Cette loi est entrée en application. Aujourd'hui la commune de Cremps possède une carte communale d'Urbanisme. Dès 2017, cette compétence pourrait être transférée aux EPCI en créant un document d'urbanisme intitulé Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

**Budget Voirie d'intérêt communautaire.** Les Conseillers communautaires doivent voter lors de la prochaine assemblée une diminution de 10% du budget voirie. (602 000€ en 2014) ; Le Conseil Municipal émet un avis défavorable et estime nécessaire le maintien du budget actuel pour la réhabilitation des routes.

**Volets presbytère.** L'achat du bois pour le remplacement de 3 paires sera réalisé auprès de l'entreprise CASTELNAU pour un montant de 213€ TTC.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

## Etat civil du second semestre 2014 :

### Naissance :

Jean FOURES né le 29 septembre, parents domiciliés à Biargues

### Mariages :

Sofiana GOUPIL et Nicolas KYSEL le 12 juillet, Biargues

Laure FREDERIC et Sébastien POIGNET le 26 juillet, Champ de Roubert

Isabelle CARIVEN et Raphaël DURAND le 9 août, Mas de Batié

Aline LEBOT et Claude CONQUET le 20 octobre, Beuzac

### Décès :

Maurice CONQUET, décédé à Cremps le 11 juillet à l'âge de 66 ans, inhumé à Cremps le lundi 14 juillet.

Maurice BOURRIERES, décédé à Cahors le 14 septembre à l'âge de 93 ans, inhumé à Cremps le mercredi 17 septembre.

Marguerite JARDILLIER, décédée à Cremps le 22 octobre à l'âge de 95 ans, inhumée à Cremps le vendredi 24 octobre.

Marguerite BAREL, décédée à Cahors le 3 décembre à l'âge de 90 ans, inhumée à Cremps le vendredi 5 décembre.

Yves VALETTE, décédé à Cremps le 7 décembre à l'âge de 72 ans, inhumé à Cremps le mardi 9 décembre.

## Village et maisons fleuris



Comme par les années précédentes, et en tant que déléguée au fleurissement de la commune, je remercie tous ceux et celles qui par le concours communal, participent à l'embellissement de notre commune.

Cette année le jury communal a dû juger sur trois catégories : décor floral, gîtes d'accueil, et potager.

Cette année, le décor et le fleurissement naturels ont été privilégiés.

Tous les participants seront récompensés, lors du repas communal du 18 janvier 2015.

*Joseline Cournède.*

## Adduction d'eau

La commune de Cremps conforte sa distribution d'eau potable et du même coup assure une défense contre l'incendie. Ces travaux répondant au souhait de la municipalité, c'est 2,5 km de réseau qui viennent d'être renouvelés et financés par le Syndicat des eaux de l'Iffernet, auquel appartient la commune de Cremps.

**Un rappel** : ce syndicat est composé de 10 communes (2 en partiel : Cahors et le Montat), 300km de canalisations, 7 réservoirs et bâche, 4 stations de pompage, une unité ultra filtration et une interconnexion. Tous ces équipements du réseau d'eau doivent se concrétiser par une obligation de résultats. Il est donc impératif de renouveler les réseaux au rendement insuffisant pour assurer en toutes circonstances le niveau de distribution nécessaire, au bon endroit au bon moment.



La commune vient d'en bénéficier, le coût des travaux s'élevant à environ 243 000 € HT.

Vous comprendrez pourquoi le coût des investissements à réaliser amène à réfléchir sur les décisions à prendre, préoccupation majeure des Elus du comité Syndical.

Enfin, garantir l'avenir d'une distribution d'eau de qualité est une des responsabilités importantes de nos collectivités, aussi attachons-nous à la protéger, à la partager, à la transmettre à nos enfants sans l'avoir ni appauvrie ni dégradée, est un devoir.

## Parc naturel régional des Causses du Quercy

Depuis sa création, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy soutient fortement la préservation et la restauration du petit patrimoine rural communal : murets, chemins, petit patrimoine lié à l'eau etc.



Plusieurs programmes, précédemment menés à terme, ont permis de restaurer et de valoriser plus de 175 éléments depuis 12 ans. Une nouvelle action « Préservation et valorisation des paysages des Causses du Quercy » a été lancée au printemps 2013 visant à la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine en lien avec l'eau (fontaines, lavoirs, lacs...).

La commune de Cremps intéressée avait été invitée à déposer sa candidature et a été retenue pour le programme : Les puits. C'est donc le puits du Combal qui a été restauré par l'entreprise Conduché d'Escamps. Ces travaux, terminés depuis fin septembre 2014, ont été financés ainsi : 7 735 € par l'Europe (FEDER) et le Conseil Régional Midi-Pyrénées VIA le Parc ; 950 € par la Communauté de Communes ; 959.21 € par la commune.

Au mois de Novembre, le Lac de la Pouzeraques a été remis en état par l'entreprise Conduché d'Escamps.

Dans un premier temps, les poissons ont été récupérés et mis au Lac du Fraysse. L'entreprise a procédé au curage. Nous avons pu constater au fur et à mesure du curage que ce lac a une profondeur très impressionnante d'environ 6 à 7 mètres. Une partie du mur d'enceinte a été repris, un muret de clôture couronné de pierres plates a remplacé les anciennes rambardes détruites lors d'un accident de la route. Le montant des travaux a été entièrement couvert par l'assurance de la tierce personne.



### Défense incendie

Il incombe aux autorités municipales de prévenir les incendies sur leur territoire et de faciliter la lutte contre ce fléau.

Parallèlement au travail des pompiers, la commune doit assurer un service essentiel : la distribution de l'eau.

Jusqu'à présent la commune était dotée d'un poteau à incendie au mas de Not ; 2 points d'eau naturels : Lac de la Pouzeraques et Lac du Fraysse.



Suite aux travaux de renforcement du réseau d'eau potable allant du bourg au mas de Not, la commune s'est mise en conformité en matière de lutte contre l'incendie.

Au Mas de Not, le poteau à incendie a été remplacé par une bouche à incendie ; Au cœur du Bourg, c'est le poteau du Mas de Not qui a été réutilisé et installé ; au carrefour de la route d'Esclauzels : installation d'une bouche à incendie.



Le coût des travaux sera affecté à un programme : 2 304.40 € HT.

Concernant les piscines privées, pour les besoins en ravitaillement, le préfet peut faire procéder à la réquisition des moyens privés de secours nécessaires pour combattre l'incendie tel que le pompage de piscines privées, en contrepartie d'un dédommagement.

## Commémoration du 11 novembre



Mardi 11 novembre à 11h30, de nombreux habitants du village se sont recueillis devant le monument aux morts en présence des anciens combattants. Après lecture des différents messages, Nathalie Ricard dans son discours a relaté « la France commémore le 96<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice mettant fin à la première guerre mondiale. Cette commémoration qui constitue l'un des grands moments de la vie nationale rappelle à tous le souvenir de ceux qui sont tombés ou qui ont souffert pour la défense

de la Patrie et pour la Paix, ainsi que les sacrifices consentis pour préserver l'unité et l'indépendance du Pays ». Michel a prononcé le message de l'UFAC et Lucie, le message de Kader ARIF, secrétaire d'État auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants et de la Mémoire ; Benjamin a fait l'appel des 13 disparus dont les noms sont gravés dans le marbre du monument aux morts. Quatre enfants du village, Lison, Léontine, Florentin et Clément ont déposé la gerbe du souvenir (confectionnée par Josy). La sonnerie aux morts, une minute de silence et la marseillaise ont clôturé ce moment de recueillement en mémoire de tous ces hommes tombés au combat. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur était offert par la municipalité à la salle des fêtes.



## Un loto qui plaît

C'est dans la joie et la bonne humeur que le loto annuel du comité des fêtes a eu lieu le samedi 13 décembre avec près de 200 personnes. De nombreux lots ont ravi les participants tels que la cuisse de bœuf, les canards gras, l'agneau fermier et les pastis de Cremps, téléviseur, smartphone, quine spécial enfant et bien d'autres lots.

Le bureau tient à remercier tous les partenaires ayant fait des dons, les membres du comité pour la mise en place des tables, la tenue du stand pâtisseries-boissons et sans oublier les personnes ayant préparé des gâteaux et des crêpes.



Calendrier des messes prévues en l'église Notre-Dame de la Nativité de Cremps :

Rappel : les messes en l'église de Cremps ont habituellement lieu le 4<sup>ème</sup> dimanche des mois pairs à 9h30.

### **Les Crempsois entrent dans la Joie de Noël !**

Venez visiter dans l'église Notre-Dame de la Nativité une crèche géante, créée par la communauté paroissiale, toutes générations confondues. Les enfants sont invités tout particulièrement à participer à cette ornementation en ajoutant tous les éléments de décoration dont ils ont l'idée : dessins, verdure, toutes sortes de décors naturels, etc., pour mettre en valeur la Sainte Famille : Marie, Joseph et l'Enfant-Jésus. Cette crèche permet de s'émerveiller de ce grand mystère.

**La messe de la Sainte Famille aura lieu le dimanche 28 décembre à Cremps à 9h30.** Un goûter chaleureux et animé clôturera la cérémonie à l'entrée de l'église et réunira tous les paroissiens qui le désirent. Car la joie de Noël est réellement manifeste : elle est entrée dans l'église de Cremps et dans le cœur de tous, comme un grand soleil, et elle ne demande qu'à être partagée ! Une bonne nouvelle, cela se partage ! Alors « Joyeux Noël et Bonnes Fêtes à tous » !



## URBANISME

Au 2<sup>ème</sup> semestre les demandes d'occupation du sol sont réparties en :

- 0 PC (permis de construire) - 2 CU (certificat d'urbanisme) - 5 DP (déclaration préalable)

**LOI ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové**

**Ministère du logement et de l'égalité des territoires**

### Extrait de la loi ALUR

« Le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale.

En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUi) constitue donc un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement durable.

La loi Alur rend obligatoire le transfert de compétence aux communautés de communes, dans un délai de trois ans après la publication de la loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population ».

A ce jour, la commune de Cremps possède un document d'urbanisme : une carte communale réalisée en 2004.

Dans quelques années, les Communes membres de la Communauté de Communes de Lalbenque devront se prononcer en matière d'urbanisme sur le territoire.

## Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter en 2015, il faut donc s'inscrire au plus tard le **31 décembre 2014**.

- Les personnes déjà inscrites n'ayant pas déménagé, n'ont aucune démarche à faire.
- Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique.
- Pour les personnes ayant déménagé, une nouvelle inscription sur les listes électorales est nécessaire : elle fait l'objet d'une démarche volontaire, à effectuer au plus tôt. Rendez-vous à la mairie aux jours et heures d'ouvertures : lundi de 13h à 17h ; mercredi de 9h à 12h ; vendredi de 13h à 16h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au dernier jour de l'année 2014. La Mairie de Cremps sera donc ouverte le mercredi 31 décembre 2014 de 9h à 12h.

## Les mots croisés de Yann Jaraude

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	M	U	L	T	I	C	O	L	O	R	E
II	I	N	G	E	N	I	E	U	S	E	S
III	C	E		L		E	D	I	T		C
IV	R		P	E	R	L	E			M	A
V	O	R	A	G	E		M	O	D	E	M
VI	S	A	L	E	S		E	S	I	M	O
VII	I	M	E	N		P			L	O	T
VIII	L	P		I	N	A	U	G	U	R	A
IX	L	A	C	Q		R		N	E	I	B
X	O		A	U	X		A	G		E	L
XI	N	O	B	E	L	I	S	A	B	L	E

Solution du problème N° 26

### Problème N° 27

*Horizontalement. I. Ses baies sont délicieuses.– II. Franchement.– III. Ne vais pas avouer. Orifice.– IV. Sigle automobile. Sigle audio. Rarement parfait.– V. Champion. Dans le rythme. Demi-mouche.– VI. Docteur. Les limites du savoir.– VII. Escamota. Calamité.– VIII. Nef. Un site dégradé.– IX. Dans la tente. À la gauche de la droite. Romains.– X. Remise de prix ?– XI. Alourdie. En P.O. .-*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

*Verticalement. 1. Essentiel.– 2. En nage. – 3. Salut romain. Fins poils.– 4. Jour. Dans toute rente.– 5. Rythme cardiaque lent.– 6. Début d'otite. Symbole chimique.– 7. Fin de vie. Sigle.– 8. Élégant. Peu vive.– 9. Long fleuve. Pronom.– 10. Énonciation.– 11. Sert n'importe comment. Grosse boîte.-*

**<< Une fête grandiose >>, s'est déroulée les 26, 27 et 28 juillet.**



C'est avec affluence que les pétanqueurs étaient au rendez-vous samedi et lundi.

Samedi soir, des ambiances musicales variées ont permis de rassembler toutes les générations avec succès, la Tormenta pour la cumbia, Sors tes couverts avec son rock festif chauffant la foule et l'immanquable stand frites-grillades et crêpes. Pour la fin de soirée, DJ Chris au platine, mélange de musiques d'aujourd'hui ; dance, électro, a tenu le rythme jusqu'à 3 heures du matin.

Dimanche, la messe, le dépôt de gerbes avec une nouveauté cette année, la gerbe a été réalisée par les enfants du village sous la conduite de Josy Cournède, l'apéritif offert par le comité et les aubades. La chasse aux trésors sur le thème du Far West a réuni plus de 140 participants, suivie d'une initiation à la danse country, puis la soirée dansante animée par Aldo Féliciano et son orchestre a clôturé cette agréable journée ensoleillée.

Malgré la pluie du lundi, le repas champêtre a rassemblé plus de 320 convives avec une ambiance chaleureuse, animé par Frédéric Daubié.

<< Bravo à tous les bénévoles pour leur investissement. >>



**Prochaines activités :**

- Carnaval le 8 février 2015
- Belote le 4 avril 2015